

Fonds «Réduction du prix»

INTERPROFESSION DU LAIT
BO MILCH - IP LAIT - IP LATTE

BUTS

Fonds «Réduction du prix»

Soutenir l'utilisation de lait suisse dans les produits transformés destinés à l'exportation

HISTOIRE

Cette solution remplace la «loi chocolatière» abolie en 2019.

Les exportateurs étaient alors directement soutenus par la Confédération.

Aujourd'hui, l'argent emprunte un chemin détourné.

PRODUITS SOUTENUS

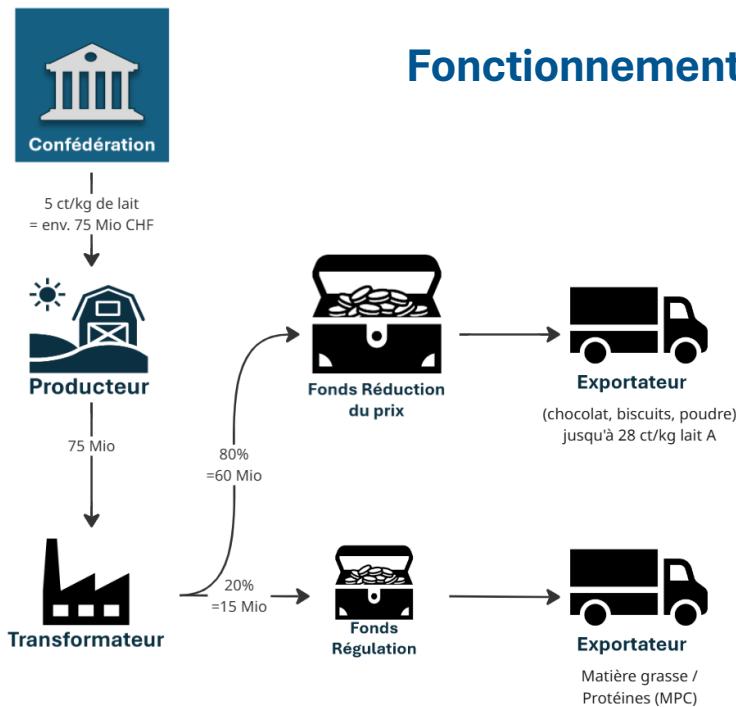
Babyfood, chocolat, biscuits, pâtisserie
(n°s tarifaires 04 et 15 à 22)

Pourquoi est-ce nécessaire?
Environ 6% du lait suisse est exporté avec le soutien du fonds sous forme de produits transformés.

EXCEPTION – LE FROMAGE

Le fonds ne soutient pas les exportations de fromage. Celui-ci bénéficie du supplément fromager.
Aucune contribution pour le fonds n'est prélevée sur le lait transformé en fromage.

Fonctionnement



AVANTAGES

- Exportateurs concurrentiels malgré des prix plus élevés pour les matières premières
- Du lait suisse du segment A est écoulé à l'étranger
- «swissness» plus abordable pour les exportateurs
- Meilleure valeur ajoutée
- Maintien de places de travail en suisse

REFERENCES

Règlement Fonds Réd. du prix.
[IP Lait > Fonds > Règlements](#)